



COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS

CAMPAGNE 2019-2020

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la filière Café-Cacao en abrégé « Le Conseil du café-Cacao » informe les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2019-2020, que la date limite du dépôt des dossiers de demande d'agrément **initialement prévue pour le Mercredi 14 Août 2019 est reportée au Vendredi 30 Août 2019.**

Passé ce délai aucun dossier ne sera reçu et traité.

La liste des pièces à fournir est disponible sur le Site : www.conseilcafecacao.ci auprès des Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé/Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Man, Soubré, San-Pédro, Yamoussoukro) et à l'immeuble CAISTAB au 18^{ème} étage.

La procédure initiale reste inchangée.

1. Identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations et équipements **par les Délégués Régionaux du Conseil café-Cacao en collaboration avec le CDS ;**
2. Frais unique par dossier de demande d'agrément fixé à 100 100 F CFA et payable aux guichets de la banque ECOBANK sur le compte :
CI059 01001 121207317305 02 ;
3. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément (documents + bordereau de versement ECOBANK) se fera au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB - 18^{ème} étage porte 18.08, aux jours ouvrés de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 16h.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.

A compter du 01 Octobre 2019, seuls les opérateurs agréés pourront exercer leurs activités.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Téléphone : 20 20 27 93



La Direction Générale P.S.